

# Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'900'000.- HT pour l'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées

## 1. PREAMBULE

Le plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) a été présenté à la population début 2012 et le Conseil communal l'a formellement adopté en septembre 2012. La planification de l'évacuation des eaux s'effectue à différents niveaux. Au niveau communal, le PGEE planifie l'évacuation des eaux en général. Outre les canalisations, qui jouent un rôle central dans l'évacuation des eaux, le PGEE prend en compte d'autres éléments tels que l'infiltration des eaux de pluie et considère également son impact sur les eaux superficielles et souterraines en tenant compte du cycle naturel de l'eau. Le crédit-cadre demandé pour l'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées est nécessaire pour répondre aux objectifs du PGEE.

## 2. RAPPEL ET DONNEES TECHNIQUES

Le PGEE contient toutes les recommandations nécessaires pour maintenir le réseau communal en bon état de fonctionnement. Pour rappel, les principales mesures sont les suivantes :

- La gestion des eaux pluviales : l'infiltration et la rétention doivent être incitées et réglementées dans le but de diminuer le volume des eaux claires dans les canalisations ;
- L'évacuation des eaux usées en milieu rural : les eaux usées domestiques produites à l'extérieur du périmètre des égouts publics, par exemple de biens immobiliers occupés en permanence ou temporairement et situés à l'extérieur de la zone à bâtir, de fermes, de maisons de vacances, d'entrepôts, d'entreprises de restauration ; de tels bâtiments se situent fréquemment dans une nature relativement intacte : c'est pourquoi les eaux usées produites doivent être éliminées de la manière la plus écologique possible ; le contrôle du concept d'élimination ou le raccordement aux réseaux publics doivent être assurés ;
- La diminution des eaux claires parasites : ce sont des eaux provenant de la nappe phréatique, de sources, de drainages, de fontaines, etc. qui s'infiltrent dans des canalisations en mauvais état, par exemple. Ces eaux non souillées représentent la moitié du volume d'eau traité par la station d'épuration de Soyhières (STEP) : elles doivent être éliminées autant que possible ;
- L'entretien des équipements dont les coûts sont estimés en moyenne à Fr. 150'000.- par an ;
- Le renouvellement des canalisations pour lequel un investissement de 11 millions de francs est nécessaire ces 10 prochaines années ;
- L'assainissement (réparation) du réseau d'eaux usées : pour les 20 prochaines années; environ 5.7 millions de francs seront nécessaires pour réparer les secteurs défectueux.

La mise à jour du règlement communal des eaux usées est prévue dans les 2 ans et sera financé par le budget de fonctionnement. Pour rappel, le budget de fonctionnement depuis 2017 a déjà été adapté pour garantir un entretien conforme aux recommandations du PGEE. Pour le renouvellement et l'assainissement du réseau, des crédits-cadres spécifiques sont régulièrement demandés une fois par législature.

## 3. BILAN DU DERNIER CREDIT-CADRE

Un crédit-cadre de Fr. 1'700'000.- pour le renouvellement des canalisations a été accepté par le Conseil de Ville en novembre 2012 pour la période 2013 à 2017 : compte tenu de la surcharge de travail et des nombreux chantiers publics et privés impactant les réseaux communaux, et pour atteindre les objectifs fixés, ce crédit-cadre a été étendu jusqu'en 2019. De nombreux chemisages de collecteurs et plusieurs renouvellements importants de tronçons de canalisations ont été effectués avec ce crédit-cadre. Les plans montrant le détail des nombreuses interventions réalisées sur les collecteurs communaux sont consultables au Service UETP.

Les principales interventions qui ont été réalisées sont les suivantes :

- 2014 : réalisation d'un BEP (bassin d'eaux pluviales) pour le quartier Pré-Rambévaux
- 2014 : assainissement du collecteur et des chambres de contrôles à la rue Saint-Sébastien, à la rue des Granges, à la rue des Fauvettes (Nord) et au sentier Drouhard
- 2015 : assainissement du collecteur et des chambres de contrôles à la rue des Mésanges et à la rue Emile-Boéchat (zone centrale)
- 2016 : assainissement du collecteur et des chambres de contrôles à la rue Emile-Boéchat (zone est), à la rue des Primevères, à la rue des Pâquerettes et à la rue de la Paix
- 2017-2018 : réalisation d'un collecteur des EP à la rue du Vieux-Château et également renouvellement du collecteur à l'Ouest de la rue du 24-Septembre le long de la Sorne
- 2018 : assainissement du collecteur et des chambres de contrôles à la rue des Prés, à la rue du Jura et à la rue des Pastourelles
- 2019 : assainissement du collecteur et des chambres de contrôles à la rue des Pinsons, à la rue des Hirondelles à la rue de l'Avenir, à la rue des Moulins et à la rue du Voirnet.

#### 4. ASSAINISSEMENT DES CANALISATIONS – DEMANDE DE CREDIT-CADRE 2020 - 2024

Pour les 5 prochaines années (2020-2024), un crédit-cadre d'un montant de Fr. 1'900'000.- HT pour le maintien de la valeur et l'entretien du réseau de canalisations des eaux usées (~ Fr. 380'000.-/an) est nécessaire. Parmi les principaux projets, il y a de multiples réparations mineures sur tout le réseau de la ville, mais également des interventions plus conséquentes, comme la construction d'un collecteur d'eau pluviale au faubourg des Capucins, à l'avenue de la Gare, à la rue de la Molière, au quai de la Sorne et à la rue de la Molière, l'assainissement du collecteur d'eaux usées la rue de la Molière et la rue de Morépoint et l'augmentation de la capacité du collecteur de la rue Jolimont. Ces interventions feront l'objet d'une planification fine et leurs exécutions seront réalisées en tenant compte notamment des travaux des autres services communaux (routes, eau potable, électricité, gaz, etc.). La mise en conformité ou l'assainissement des installations d'éliminations des eaux usées des bâtiments situés en zone agricole (PGEE zone agricole) sera également un objectif puisque le Canton a donné 3 ans pour la mise en conformité de certaines zones situées dans un périmètre de protection des eaux. Un montant sera réservé pour la formation des collaborateurs et l'acquisition d'un programme informatique pour la lecture et la gestion des données du PGEE.

#### 5. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE CREDIT-CADRE

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est déjà effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

*Notice - Grille d'évaluation :*  
*en gras les buts généraux du Plan climat et à la suite les modalités de prise en compte dans le présent projet*

**Bâtiments, logements et construction** : réduire la consommation, prévoir une production d'énergie renouvelable dans tous les bâtiments appropriés, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)

- *Le présent crédit-cadre s'inscrit pleinement dans l'objectif d'une gestion durable de l'eau*
- *Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables*

**Energie** : réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace

- *Une étude de faisabilité pour l'utilisation de la chaleur des eaux usées avait été effectuée il y a quelques années dans le cadre de l'extension du Collège : elle avait démontré que même sur la plus grande conduite qui traverse Delémont (SEDE), il y a un potentiel insuffisant à disposition*

**Mobilité** : favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable

- *Les travaux seront réalisés en veillant à privilégier les distances courtes en travaillant au maximum avec des entreprises locales*

**Biens de consommation** : prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique

- *Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables*
- *Côté financier, le crédit-cadre s'inscrit pleinement dans une politique responsable du point de vue du développement durable en assumant les investissements nécessaires et en évitant de reporter des frais plus importants sur les générations futures*

**Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics** : prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)

- *Afin de réduire le volume d'eau traitée par la STEP et éviter au maximum le rejet des eaux pluviales dans les systèmes qui sont encore en unitaire ou dans les cours d'eaux, des aménagements sont demandés dans les projets de construction et d'espaces publics pour favoriser au maximum l'infiltration et la rétention (en toiture, dans les aménagements extérieurs par exemple)*

**Santé** : protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés

- *L'assainissement du réseau de canalisation des eaux usées s'inscrit pleinement dans une gestion durable de l'eau en assurant une élimination la plus écologique des eaux usées et en veillant notamment à réduire les eaux claires parasites*

**Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels** : protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label Ville verte Suisse

- *Afin de réduire le volume d'eau traitée par la STEP et éviter au maximum le rejet des eaux pluviales dans les systèmes qui sont encore en unitaire ou dans les cours d'eaux, des aménagements naturels et favorables à la biodiversité sont demandés dans les projets de construction et d'espaces publics afin de favoriser au maximum l'infiltration et la rétention (en toiture, dans les aménagements extérieurs par exemple)*

## 6. FINANCEMENT DU CREDIT-CADRE

Le crédit-cadre de Fr. 1'900'000.-, prévu au plan financier des investissements, sera financé par l'émolument annuel d'utilisation, via le fonds de renouvellement (principe d'autofinancement). L'entrée en vigueur de la taxe adaptée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 permet de couvrir les charges par le fonds de réserve actuel dont les provisions se montent à environ **Fr. 3'788'588.-**.

<b>Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Remarques</b>
Montant du crédit			1'900'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier	<b>X</b>		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	<b>X</b>		

<b>Charge financière - montants en CHF</b>		
Taux de l'amortissement comptable : 2 %		38'000.-
Durée de l'amortissement comptable : 50 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		57'000.-
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>95'000.-</b>

\*Le taux de l'amortissement comptable sera précisé et ajusté chaque fin d'année en fonction de la nature des travaux réalisés.

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 83 des comptes 2019.

Pour financer les actions citées précédemment et alimenter un fonds de renouvellement du réseau de canalisations, l'émolument annuel d'utilisation est nécessaire (article 53 du règlement des eaux usées). La taxe d'utilisation par mètre cube d'eau consommée est actuellement de Fr. 2.60/m<sup>3</sup>.

## 6. PREAVIS DES AUTORITES

La Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement le message et l'arrêté s'y rapportant.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir voter le crédit-cadre et l'arrêté s'y rapportant et donner compétence au Conseil communal pour se prononcer sur les projets individuels.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 15 juin 2020 ;
  - les dispositions de l'art. 29 al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les dispositions de l'art. 57 du Décret concernant l'administration financière des communes ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'900'000.- HT pour l'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Rémy Meury

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 juin 2020